

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 23 mars 2018</b>	<b>N° 2018-182</b>

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25  
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40  
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35  
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 mars 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Mission rayonnement et équipements métropolitains</b>	<b>N° 2018-182</b>

---

**Semer le doute - Année 2018 - Subvention d'aide à une manifestation- Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Semer le doute est une association loi 1901 créée en 2011 dans le but de rassembler les amoureux du cinéma indépendant, dans une optique de convivialité et d'échange. Semer le doute propose depuis sa création une programmation transdisciplinaire avec la présence de représentants prestigieux du cinéma mondial, d'artistes contemporains et de musiciens venus défendre l'indépendance d'esprit et de création sur la métropole bordelaise. Cette attention à la diffusion du cinéma auprès du plus grand nombre se traduit notamment chaque année par l'organisation du festival international du film indépendant de Bordeaux (Fifib).

Le Coureur, proposition pour laquelle l'association sollicite un soutien de Bordeaux Métropole, est un programme d'événements culturels itinérants, proposant une programmation mobile et éclectique autour d'un socle : le cinéma indépendant. Proposé « hors les murs », dans un lieu décalé faisant écho à l'intervention artistique, il se construit toujours sur des partenariats à l'échelle de la métropole et se déroule entre juin et juillet.

Manifestation gratuite à destination du grand public, Le Coureur a rassemblé 1 000 spectateurs en 2015, 1 400 en 2016 et 2 500 en 2017.

Bordeaux Métropole est sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 €, pour un budget prévisionnel de 42 000€, ce qui représente 35,71% du budget global de la manifestation.

Pour rappel, Bordeaux Métropole a accompagné le festival Le Coureur en 2016 à hauteur de 15 000€, sur un budget total de 54 450€, soit 27,55% du budget global de la manifestation (délibération 2016-817 du 16 décembre 2016).

Les autres financeurs de l'association Semer le doute sur cette manifestation sont l'Etat, à hauteur de 10 000€ (soit 23,81% du budget global de la manifestation), la ville de Bordeaux à hauteur de 10 000€ (soit 23,81% du budget global de la manifestation).

Les principaux indicateurs financiers de l'organisme sont les suivants :

	Budget N	Budget réalisé N-1
Charges de personnel / budget global	28,57%	18,37%
% de participation de BM / budget global	35,71%	27,55%
% de participation des autres financeurs / budget global		
Etat	23,81%	-
Ville de Bordeaux	23,81%	12,86%

Pour mémoire, Bordeaux Métropole accorde une subvention de 26 000€ à l'association Semer le doute, dans le cadre de l'organisation du festival international du film indépendant de Bordeaux (Fifib) inscrit au Codev de la ville de Bordeaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L5217-2,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par l'association Semer le doute en date du 26 juillet 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet de l'association Semer le doute vise notamment à rassembler les habitants de la métropole dans différents lieux autour d'une programmation culturelle pluridisciplinaire.

**CONSIDERANT QUE** le projet de l'association Semer le doute participe au rayonnement des actions culturelles de la métropole grâce à une programmation de film cultes et à l'invitation d'artistes reconnus.

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention à l'association Semer le doute, pour l'organisation de la manifestation « Le Coureur », d'un montant de 15 000€,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec l'association Semer le doute, fixant notamment les modalités de versement de la subvention de Bordeaux Métropole et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018 chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>11 AVRIL 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>11 AVRIL 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel HERITIE</p>
---	--